

Service Éducation :
Tél. : 01.69.89.75.09

- L'inscription ne peut être réalisée que par une personne exerçant l'autorité parentale (parent(s) ou tuteur légal).
- L'inscription ne peut être faite qu'au vu de la totalité des documents demandés.
- L'inscription ne se réalise pas par correspondance.

Documents à présenter obligatoirement le jour de l'inscription : (les photocopies demandées sont à fournir obligatoirement par la famille)

- **Livret de Famille (ORIGINAL) ou :**
 - acte de naissance pour enfant adopté
 - acte de naissance pour enfant de parents étrangers
 - acte de naissance pour enfant à charge et jugement du Conseil de Famille fixant la tutelle
- **PHOTOCOPIE Récépissé de l'enregistrement de votre PACS**
- **En cas de séparation ou divorce :**
 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR du parent n'ayant pas la résidence de l'enfant précisant qu'il est informé de l'inscription scolaire de l'enfant à Saint-Pierre du Perray
 - PHOTOCOPIE de la Carte Nationale d'Identité du parent n'ayant pas la résidence de l'enfant
 - PHOTOCOPIE de l'ordonnance du Juge aux Affaires Familiales fixant la résidence de l'enfant
- **Justificatif de domicile sur Saint-Pierre-du-Perray (au nom des 2 parents) :**
 - PHOTOCOPIE : Compromis de Vente ou Attestation Notariale ou Contrat de Bail ou Taxe Foncière ou Quittance loyer (de moins de 3 mois)
 - si vous êtes hébergés :
 - . ATTESTATION sur l'honneur de l'hébergeant
 - . PHOTOCOPIE de la CNI de l'hébergeant
 - . PHOTOCOPIE de votre attestation de la CAF avec adresse à St-Pierre du Perray
- **Vaccinations obligatoires :** PHOTOCOPIES des pages du Carnet de Santé :
 - du vaccin DTP (Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite : 3 injections)
 - des vaccins Coqueluche, Haemophilus influenzae b, Hépatite B, Méningocoque C, Pneumocoque, Rougeole, Oreillons, Rubéole (pour les enfants nés à partir de 2018)
(ne pas oublier d'inscrire le Nom de l'enfant en haut de la page concernée avant de faire la photocopie)
 - ou certificat médical justifiant une contre-indication
- **si l'enfant est déjà scolarisé :**
 - certificat de radiation en ORIGINAL (à demander par la famille auprès de la Direction de l'école actuelle)
- **si l'enfant est en situation de handicap :**
 - PHOTOCOPIE de la notification de la MDPH si besoin d'un A.E.S.H.
- **Si l'enfant arrive en cours d'année scolaire :**
 - ORIGINAL de l'attestation d'assurance au nom de l'enfant et à l'adresse de St Pierre du Perray pour les garanties : Responsabilité civile et Individuelle accident (conseillée)
 - vous devrez également fournir à l'école de Saint-Pierre-du-Perray : le livret scolaire de votre enfant

Pour effectuer l'inscription scolaire, merci de prendre rendez-vous au 01.69.89.75.09 :

Lundi	fermé le matin	-	13h30 à 17h00
Mardi	fermé le matin	-	13h30 à 17h00
Mercredi	8h30 à 12h00	et	13h30 à 17h00
Jeudi	fermé le matin	-	13h30 à 17h00
Vendredi	fermé le matin	-	13h30 à 17h00
Samedi	8h30 à 12h00	(sauf vacances scolaires)	